I. Organisation générale

La Commission Départementale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.
Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F, de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et du Ddistrict de football de la Gironde sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Les équipes s'engagent librement au niveau qu'elles veulent. 3 niveaux sont proposés pour la première phase :

- 1 Niveau d'accession en U17 LFNA & U18 LFNA. (40 équipes max)
- 2 Niveaux district gironde.

Le niveau brassage LFNA nécessite la réalisation d'un dossier de candidature. Plusieurs critères sont à respecter pour pouvoir accéder à ce championnat (annexe). La commission des jeunes étudiera chaque dossier et validera ou non les candidatures. Un suivi du respect de ses critères sera réalisé à mi saison et/ou en fin saison (formation CFF). La commission appliquera les sanctions correspondantes le cas échéant.

Participent à ces championnats :

1ere phase :

- Niveau Brassage LFNA : 32 équipes réparties en 4 poules de 8 équipes avec matches aller simple.
- Niveau 1 Brassage district : 26 équipes réparties dans 2 poules de 8 équipes et 1 poule de 10 équipes avec matches aller simple.
- Niveau 2 Brassage district : 32 équipes réparties dans 4 poules de 8 équipes avec matches aller simple.

2eme phase :

- D1 à 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes avec matches aller simple.
- D2 à 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes avec matches aller simple.
- D3 à 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes avec matches aller simple
- D4 avec le reste des équipes (18) ainsi que les éventuels nouveaux engagements.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U17 ne peut pas, pour la saison suivante, accéder aux championnats régionaux U18.

Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueurs de catégorie d'âge U16, U17
- Les joueurs de catégorie d'âge U15 remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

II. Accessions – Rétrogradations

Le tableau annexé au présent règlement indique les conditions de montées et de descentes avec les précisions suivantes :

Accession en U17 D1– 2nde Phase (24 équipes)

Les équipes classées de la première à la sixième place (incluse) de chacune des 4 poules du brassage LFNA U17 – 1ère phase accèdent au championnat départemental U17 D1 – 2nde phase.
En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 7ème puis au second meilleur 7ème et si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants en faisant application des dispositions des règlements du District.
Les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants, à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir 2 poules de 12 équipes en U17 D1 – 2sde phase.

Accession en U17 D2– 2nde Phase (24 équipes)

Les autres équipes classées de la 7ème place à la dernière place (incluse) de chacune des 4 poules du brassage LFNA U17 – 1ère phase accèdent au championnat départemental U17 D2 – 2nde phase (soit 8 Équipes).
Les équipes classées de la 1ère à la 5ème place (incluse) ainsi que le meilleur 6ème des 3 poules du brassage niveau 1 District U17 – 1ère phase accèdent au championnat départemental U17 D2 – 2nde phase (soit 16 Équipes).
En cas de vacance, il est fait appel à un autre 6ème puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants en faisant application des dispositions des règlements du District.

Accession en U17 D3– 2nde Phase (24 équipes)

Les équipes restantes des 3 poules du brassage niveau 1 District U17–1ère phase accèdent au championnat départemental U17 D3–2nde phase. (Soit 10 équipes).
Les équipes classées à la 1ère et 2ème place ainsi que les 4 meilleurs 3èmes des 5 poules du brassage niveau 2 District U17 – 1ère phase accèdent au championnat départemental U17 D3 – 2nde phase (soit 14 Équipes).
En cas de vacance, il est fait appel à au deuxième meilleur 3ème puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants en faisant application des dispositions des règlements du District afin d'obtenir le nombre d'équipes nécessaires à la composition complète des poules de ce niveau.

Accession en U17 D4– 2nde Phase

Les autres équipes issues des 5 poules du brassage niveau 2 District U17 – 1ère phase accèdent au championnat départemental U17 D4 – 2nde phase ainsi que les éventuelles nouvelles équipes engagées.

- **Accession des équipes U17 D1 au Championnat régional U18 LFNA.**
  Le nombre d'équipes qui accèdent en Ligue de football Nouvelle Aquitaine est déterminé par la LFNA. Pour la saison 2023/2024, ce nombre est de 2 en fin de saison.

Les équipes classées première de chaque poule (en faisant application des dispositions de l'article III du règlement des compétitions jeunes du district de football de la Gironde) accèderont au championnat régional U18 Ligue en fin de saison.

II. Classements

- En cas d'égalité de points, le classement des équipes classées ex aequo **dans une même poule** se fera de la façon suivante. Il sera tenu compte (étant précisé que si le 1er critère ne permet pas de départager toutes les équipes ex-aequo, il y aura lieu de passer au critère suivant et ainsi de suite, tant que cela s'avère nécessaire) *:*

  1. *Du classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes ex aequo concernées à la stricte condition que toutes les équipes à départager se soit affrontées en match « aller-retour »*
  2. *De la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre elles par les équipes ex aequo concernées à la stricte condition que toutes les équipes à départager se soit affrontées en match « aller-retour »*
  3. De la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve.
  4. Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve.
  5. Selon le classement des équipes concernées au Challenge du Fair-Play s'il en existe un.
  6. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons.
  7. D'un match de barrage sur terrain neutre avec tirs aux buts

- Les équipes classées au même rang **dans des poules différentes** seront départagées dans l'ordre suivant (étant précisé que si le 1er critère ne permet pas de départager toutes les équipes ex-aequo, il y aura lieu de passer au critère suivant et ainsi de suite, tant que cela s'avère nécessaire) :

  1. Du nombre de points obtenus à l'issue du championnat
  2. De la différence entre les buts marqués et concédés
  3. Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve
  4. Du classement au Challenge du Fair-Play s'il en existe un.
  5. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
  6. D'un match de barrage sur terrain neutre et tirs aux buts

Les 4 premiers critères sont établis avec le même nombre de matchs joués, sinon il sera appliqué le calcul du quotient (3 décimales après la virgule).

IV. Ballon

Le ballon est de taille 5

V. Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

VI. Calendrier et heures des rencontres

L'heure officielle des rencontres des championnats U17 est fixée le samedi à 15h et à 13h pour les rencontres en lever de rideau.

VII. Feuille de match

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées ci-dessus. À titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Cette feuille doit être retournée à la Commission d'organisation de l'épreuve dans les 24 heures qui suivent la rencontre.
Obligation de scanner la feuille de match et l'adresser au district sous les 24h, accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif de non-utilisation.
En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.
Adresse électronique : competitions@gironde.fff.fr

VIII. Report de rencontre

Les demandes devront être présentées via FOOTCLUBS au minimum dix jours avant la date prévue de la rencontre. L'accord écrit via FOOTCLUBS des deux clubs est indispensable ainsi que la date proposée pour la nouvelle rencontre. Après acceptation du club adverse, la commission départementale des compétitions jeunes valide, ou non, le report de la rencontre en fonction du motif de la demande et des dates de rattrapage disponibles au calendrier général.

Organisation 2ème phase

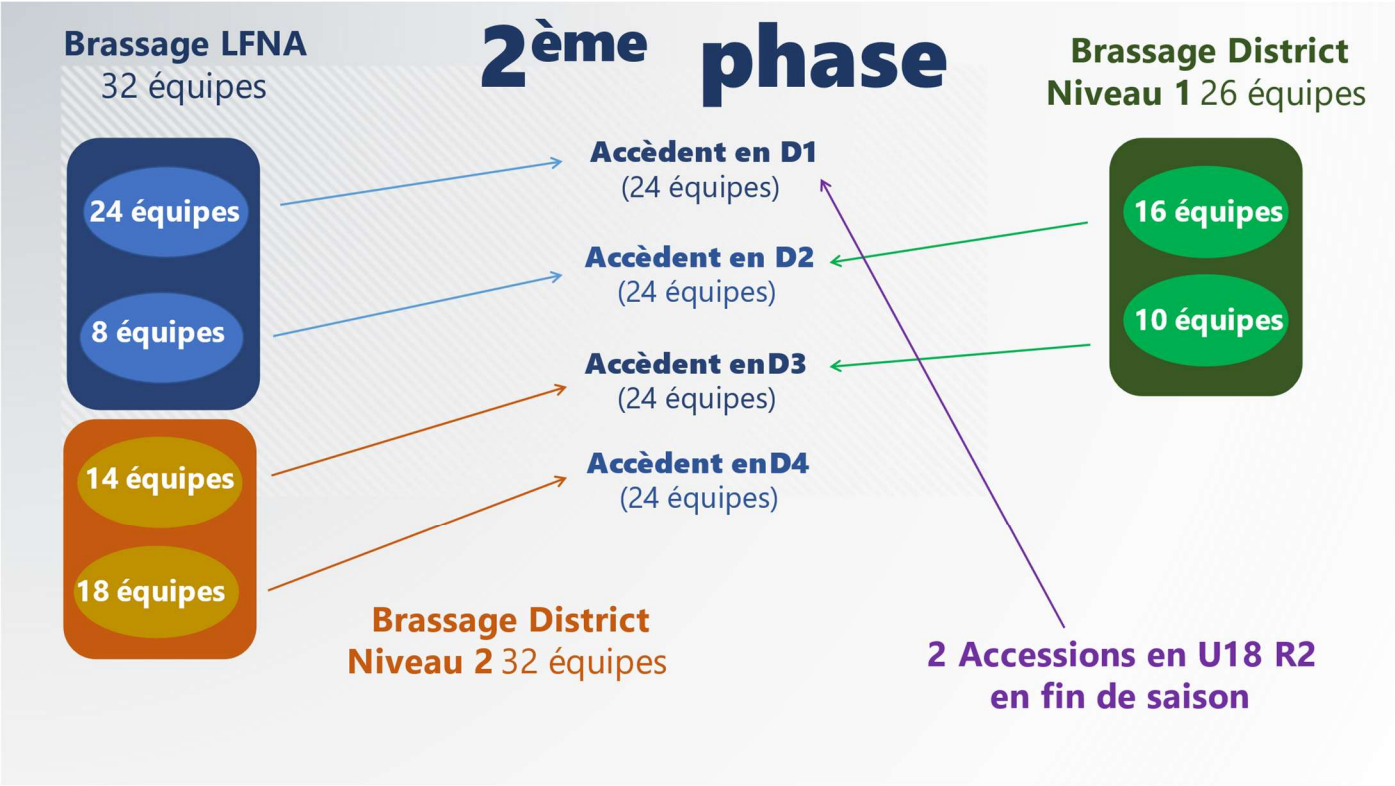

DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

Dossier de candidature U17 brassage LFNA 2022/2023

Dossier de candidature U17 Brassage LFNA Saison 2022 / 2023

Rappel des prérequis de candidatures :

- Ne pas être en entente (règlement fédéral interdisant l'accession aux ententes de jeunes en Ligue).
- Statut de l'éducateur en charge de l'équipe :
  - ✓ Educateur possédant le CFF3
  - ✓ Educateur ayant suivi les modules de formation CFF3 et s'engageant à passer la certification.
  - ✓ Educateur s'engageant à suivre effectivement les modules de formation CFF3avant la fin de la saison 2022/2023.
- Un effectif de 20 joueurs minimum licenciés U15/U16 pour la saison 2021/2022 + effectif U16/U17 à la date limite de candidature
- *Pour les équipes réserves uniquement un effectif de 20 joueurs minimum licenciés par équipe engagée (Ligue et District).*
- 1 seule équipe par club en brassage LFNA

Candidature U17 LFNA :

Nom du club : .....

Numéro d'affiliation : .....

Nom/prénom/numéro licence de l'éducateur en charge de l'équipe pour la saison 2022/2023 :

.....

Diplôme de l'éducateur : .....

Effectif licenciés U14/U15 pour la saison 2021/2022 : .....

Effectif licenciés U16/U17 pour la saison 2022/2023 à la date limite de candidature : .....

Les dossiers de candidature sont à retourner au District de la Gironde de Football par mail à competitions@gironde.fff.fr **au plus tard le 15 Août 2022**.

A la date de clôture des candidatures, la commission départementale des jeunes se réunira pour étudier tous les dossiers et valider la candidature en brassage U17 LFNA pour la saison 2022/2023. Tous les clubs ayant candidatés recevront un mail avec la décision de la commission au plus tard fin Août.

Pour les clubs s'engageant à envoyer en formation ou en certification CFF3 leur éducateur au cours la saison 2022/2023, merci de joindre au dossier de candidature, une lettre d'engagement de l'éducateur, cosignée par le président. Un suivi sera fait tout au long de la saison afin de s'assurer que l'éducateur soit présent sur les FMI à tous les matchs, ait effectivement suivi les modules de formation CFF3 ou ait bien passé sa certification avant la fin de saison 2022/2023

Dans le cas où le nombre dossiers de candidature serait supérieur au nombre de places disponibles, le niveau de l'équipe N-1 sera pris en compte pour départager les candidatures.

La commission départementale des jeunes

DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
[illegible]
TEL. : [illegible] – TELECOPIE : [illegible] - COURRIEL : [illegible]
INTERNET : [illegible]